

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00630 Numéro SIREN : 820 574 267 Nom ou dénomination : 4F
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 6474

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2020	Net 30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	699		81
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 060		2 060	2 029
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 759	699	2 060	2 110
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	55 603		55 603	37 973
Autres créances	39 800		39 800	46 000
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	222		222	109
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 625		95 625	84 082
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	98 383	699	97 684	86 192
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



Bilan passif

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	32 740	5 994
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 990	26 747
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 512	37 522
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 567	1 067
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 723	25 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 836	2 722
Dettes fiscales et sociales	5 046	4 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 000	15 267
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	36 172	48 670
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	97 684	86 192
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 449	23 102
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COPIE CERTIFIÉE
 CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



Compte de résultat

	30/09/2020	30/09/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	35 741	48 619	-12 878	-26,49
Chiffre d'affaires net	35 741	48 619	-12 878	-26,49
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits		4	-4	-100,00
Total I	35 741	48 623	-12 881	-26,49
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	5 744	10 097	-4 354	-43,12
Impôts, taxes et versements assimilés	465	783	-319	-40,70
Salaires et traitements		23 993	-23 993	-100,00
Charges sociales	2 185	11 537	-9 352	-81,06
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	81	233	-152	-65,24
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges				
Total II	8 474	46 645	-38 170	-81,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 267	1 978	25 289	NS
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)		25 630	-25 630	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V		25 630	-25 630	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	27	273	-246	-90,28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	27	273	-246	-90,28
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-26	25 357	-25 384	-100,10
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	27 241	27 335	-95	-0,35

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Compte de résultat (suite)

	30/09/2020	30/09/2019	Ab:
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	983		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (VII)	983		
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		51	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)		51	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	983	-51	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	4 234	538	
Total des produits (I+III+V+VII)	36 724	74 253	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 735	47 506	
BENEFICE OU PERTE	23 990	26 747	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 347		
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

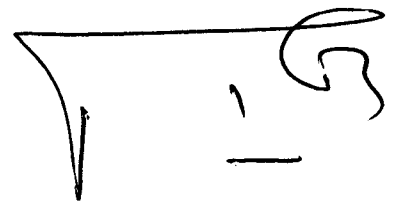
COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' shape followed by a series of loops and a horizontal line.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 97 684 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 990 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2020 par le dirigeant .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

BF

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 95 403 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	55 603	55 603	
Autres	39 800	39 800	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	95 403	95 403	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Fonds propres

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

BF

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 449 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 836	5 836		
Dettes fiscales et sociales	5 046	5 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 517	17 517		
Produits constatés d'avance				
Total	28 449	28 449		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 517			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 500 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 400
Etat - autres charges à payer	350
Total	2 750

Bf

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 42 rue de la Mer
14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY
820 574 267 RCS CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Et le trente-et-un mars, à neuf heures,

Monsieur Bruno FONTAINE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés, tous présents, dispensent **Monsieur Bruno FONTAINE** d'établir une feuille de présence ; chacun d'eux apposera sa signature sur le présent procès-verbal.

L'assemblée générale constate que la société **SOFINOR AUDIT**, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 septembre 2020**,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2020**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décisions à prendre au vu de ce rapport.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Bf

SF

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30 septembre 2020** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2020**, s'élevant à **23 989,56 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de ..	23 989.56 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de ..	32 740.46 €
- Une somme de ..	23 989.56 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à ..	56 730.02 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Bruno FONTAINE, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Bruno FONTAINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

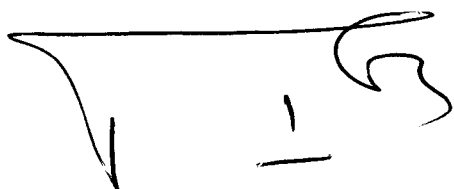
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BF JF

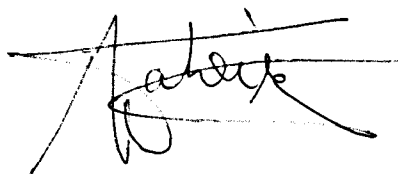
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Bruno FONTAINE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line that curves downwards on the left and a small loop on the right.

Madame Sophie FONTAINE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line that is crossed by a diagonal stroke, with a loop below it.

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **30 septembre 2020** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois
BILAN ACTIF		
Autres immobilisations corporelles		81
Total des immobilisations corporelles		81
Autres participations	2 060	2 029
Total des immobilisations financières	2 060	2 029
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 060	2 110
ACTIF CIRCULANT		

BF

Clients et comptes rattachés	55 603	37 973
Autres créances	39 800	46 000
Créances	95 403	83 973
Disponibilités	222	109
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	222	109
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 625	84 082
TOTAL ACTIF	97 684	86 192
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	32 740	5 994
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 990	26 747
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 512	37 522
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières diverses	3 567	1 067
Avances et acomptes reçus	7 723	25 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 836	2 722
Dettes fiscales et sociales	5 046	4 046
Autres dettes	14 000	15 267
TOTAL DETTES	36 172	48 670
TOTAL PASSIF	97 684	86 192

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	35 741	48 619
Coût des achats et charges externes	5 744	10 097
VALEUR AJOUTEE	29 998	38 522
Impôts, taxes et versements assimilés	465	783

BF

Charges de personnel	2 185	35 531
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 348	2 208
Autres produits		4
Dotations aux amortissements et provisions	81	233
Autres charges		
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 267	1 978
Résultat financier	-26	25 357
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	27 241	27 335
Résultat exceptionnel	983	-51
Impôt sur les bénéfices	4 234	538
RESULTAT NET COMPTABLE	23 990	26 747

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 35 741 € contre 48 619 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 8 474 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 81 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 35 531 € à 2 185 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 27 267 € contre 1 978 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de -26 €, contre 25 357 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 27 241 €, contre 27 335 € au 30 septembre 2019.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 983 €, contre -51 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 4 234 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 23 990 €.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour le dernier exercice.

BF

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

		Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées	2 863 €	2 863 €				2 863 €	46 335 €				46 335 €	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	49.85%						Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner						100 %					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

BF

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

		Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner					
Montant cumulé des factures concernées HT	0 €									46 335 €			
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière

BF

des entreprises sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes sur la durée des mesures de restrictions mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise.

Le ralentissement général de l'économie constaté depuis mi-mars 2020 impacte directement l'activité réalisée par la Société.

Des effets négatifs, à court ou moyen terme, pourraient affecter l'activité et la trésorerie de la Société et impacter les performances économiques au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Toutes les mesures préconisées par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Coronavirus ont été mises en place dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité des équipements de protection.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

La société « 4F » détient 40 actions sur les 100 actions de la société « EDEN HABITAT » Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE MONTGOMERY (14880), 42 rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 827 609 090 et immatriculée au RCS de CAEN

Ladite société ayant pour objet social : l'achat, vente, construction et hébergements à ossature bois, achat, vente de résidences mobiles et achat, vente d'habitations légères de loisirs.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2019** au **30 septembre 2020**, la société « EDEN HABITAT » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 11 075 € pour un résultat bénéficiaire qui s'est élevé à 2 209 €.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 23 989,56 €**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	23 989.56 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	32 740.46 €
- Une somme de	23 989.56 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à	56 730.02 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

BF

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' shape followed by a horizontal line and a large, loopy flourish.



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

M. DARIEL – G. FATOUT – L. MAHIER – A. MAZOYER – S. HOUTTEVILLE

Experts-Comptables – Commissaires Aux Comptes

4 F

Exercice clos le 30/09/2020

SOFINOR CHERBOURG
195 rue des Ajoncs
50110 Cherbourg-en-Cotentin

SOFINOR CAEN OUEST
rue JL Cartigny
Quartier Koenig
14760 Bretteville-sur-Odon

SOFINOR CONDÉ
14110 Condé-sur-Noireau

SOFINOR CAEN CENTRE
4 Bd Georges Pompidou
meuble Le Silicon Valley
14000 Caen

SOFINOR MONTEBOURG
1 rue du Mont Castre
50310 Montebourg

SOFINOR CARENTAN
ZA Le Mingrelin
50500 St-Hilaire-Petitville

SOFINOR GRANVILLE
avenue Maréchal Leclerc
50400 Granville

SOFINOR EVREUX
rue Clément Ader
27000 Evreux

SOFINOR BERNAY
1717 route de Broglie
14300 Bernay

Siège social : 42, rue de la Mer – 14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET 504 654 831 000 16

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Turlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Société de commissariat aux comptes

SARL COGEVAL – SOFINOR MONTEBOURG

SIRET : 313 075 822 00095 – Société d'Expertise Comptable au capital de 75 760 €

Inscrite au tableau de la Région Rouen-Normandie

groupe-sofinor.fr – 02.33.40.01.31 – sofinormontebourg@sofinor.eu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SAS 4F relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23/03/2021

Le commissaire aux comptes

Société Sofinor Audit, représentée par
Sébastien HOUTTEVILLE, Commissaire aux comptes

SOFINOR AUDIT
SIRET 504 654 831 00016
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen
195 rue des Ajoncs - BP 90 - Tourlaville
50110 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.20.17.50

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2020	Net 30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	699		81
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 060		2 060	2 029
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 759	699	2 060	2 110
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	55 603		55 603	37 973
Autres créances	39 800		39 800	46 000
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	222		222	109
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 625		95 625	84 082
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	98 383	699	97 684	86 192
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	32 740	5 994
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 990	26 747
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 512	37 522
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 567	1 067
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 723	25 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 836	2 722
Dettes fiscales et sociales	5 046	4 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 000	15 267
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	36 172	48 670
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	97 684	86 192
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 449	23 102
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2020	30/09/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	35 741	48 619	-12 878	-26,49
Chiffre d'affaires net	35 741	48 619	-12 878	-26,49
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits		4	-4	-100,00
Total I	35 741	48 623	-12 881	-26,49
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	5 744	10 097	-4 354	-43,12
Impôts, taxes et versements assimilés	465	783	-319	-40,70
Salaires et traitements		23 993	-23 993	-100,00
Charges sociales	2 185	11 537	-9 352	-81,06
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	81	233	-152	-65,24
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges				-100,00
Total II	8 474	46 645	-38 170	-81,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 267	1 978	25 289	NS
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)		25 630	-25 630	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V		25 630	-25 630	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	27	273	-246	-90,28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	27	273	-246	-90,28
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-26	25 357	-25 384	-100,10
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	27 241	27 335	-95	-0,35

Compte de résultat (suite)

	30/09/2020	30/09/2019	Ab:
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	983		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (VII)	983		
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		51	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)		51	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	983	-51	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	4 234	538	
Total des produits (I+III+V+VII)	36 724	74 253	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 735	47 506	
BENEFICE OU PERTE	23 990	26 747	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 347		
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 97 684 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 990 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par le dirigeant .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 95 403 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	55 603	55 603	
Autres	39 800	39 800	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	95 403	95 403	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Fonds propres

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 449 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 836	5 836		
Dettes fiscales et sociales	5 046	5 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 517	17 517		
Produits constatés d'avance				
Total	28 449	28 449		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 517			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 500 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 400
Etat - autres charges à payer	350
Total	2 750



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

M. DARIEL – G. FATOUT – L. MAHIER – A. MAZOYER – S. HOUTTEVILLE

Experts-Comptables – Commissaires Aux Comptes

4 F

Exercice clos le 30/09/2020

SOFINOR CHERBOURG
175 rue des Ajoncs
50110 Cherbourg-en-Cotentin

SOFINOR CAEN OUEST
rue JL Cartigny
Quartier Koenig
14760 Bretteville-sur-Odon

SOFINOR CONDÉ
110 Condé-sur-Noireau

SOFINOR CAEN CENTRE
4 Bd Georges Pompidou
meuble Le Silicon Valley
14000 Caen

SOFINOR MONTEBOURG
1 rue du Mont Castre
50310 Montebourg

SOFINOR CARENTAN
ZA Le Mingrelin
50500 St-Hilaire-Petitville

SOFINOR GRANVILLE
avenue Maréchal Leclerc
50400 Granville

SOFINOR EVREUX
60 rue Clément Ader
27000 Evreux

SOFINOR BERNAY
1717 route de Broglie
300 Bernay

Siège social : 42, rue de la Mer – 14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET 504 654 831 000 16

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Turlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Société de commissariat aux comptes

SARL COGEVAL – SOFINOR MONTEBOURG

SIRET : 313 075 822 00095 – Société d'Expertise Comptable au capital de 75 760 €

Inscrite au tableau de la Région Rouen-Normandie

groupe-sofinor.fr – 02.33.40.01.31 – sofinormontebourg@sofinor.eu

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant Monsieur Bruno FONTAINE, Président :

- Compte courant d'associé pour un montant de 3 516,75 €.
- Avances de trésorerie faite par la SAS BRUNO FONTAINE pour un montant de 3 000 €
- Avances de trésorerie faite par la SARL OUISTREHAM LOISIRS pour un montant de 11 000 €
- Prestations de services OUISTREHAM LOISIRS pour un montant de 21 835,77 €.
- Prestations de services EDEN HABITAT pour un montant de 2 474,17 €.
- Prestations de services TRANSACAMP pour un montant de 11 431,33 €.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le 23 mars 2021

SOFINOR AUDIT

Le commissaire aux comptes

Sébastien HOUPTEVILLE

SOFINOR AUDIT
SIRET 504 654 831 00016
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen
195 rue des Ajoncs - BP 90 - Tourlaville
50110 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.20.17.50